

Cette carte contient **des informations de sécurité importantes** que vous devez connaître avant de prendre du voriconazole et dont vous devez avoir conscience au cours de la prévention d'infections fongiques ou pendant le traitement de votre infection fongique par le voriconazole.

Si vous ne comprenez pas ces informations, demandez à votre médecin qu'il vous les explique.

Montrez cette carte à tout médecin ou professionnel de santé intervenant dans vos soins.

Référez-vous à la notice de la spécialité voriconazole qui vous a été délivré pour de plus amples informations.

Quels sont les médicaments contenant du Voriconazole ?

Il s'agit des médicaments suivants : VFEND 50 mg, comprimé pelliculé et VFEND 200 mg, comprimé pelliculé ou un médicament générique. Le nom du médicament délivré par votre pharmacien ou prescrit par votre médecin est alors celui de la substance active suivie du nom du laboratoire et du dosage.

Pour plus d'information consultez la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère.

Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

VORICONAZOLE

Carte patient

Ce document est diffusé par les laboratoires commercialisant des médicaments à base de voriconazole, sous l'autorité de l'ANSM.

**Gardez toujours cette
carte sur vous**

Autres informations (à compléter)

Votre nom :

.....

Date de la première prescription
du Voriconazole :

.....

Nom du médecin traitant :

.....

Nom de l'établissement traitant :

.....

N° de téléphone de l'établissement :

.....

Vous devez éviter de vous exposer au soleil pendant votre traitement par le voriconazole. Il est important de protéger les zones de votre corps exposées au soleil en les couvrant et d'utiliser de la crème solaire ayant un indice de protection (IP) élevé, car votre peau peut devenir sensible aux rayons UV du soleil. Il existe un faible risque de développer un cancer de la peau lors de l'utilisation du voriconazole sur une longue durée.

Vous devez contacter votre médecin en cas de :

Coup de soleil ou réaction cutanée sévère après une exposition au soleil ou à la lumière.

N'oubliez pas de **vous rendre à toutes les visites de suivi** organisées par votre médecin pour réaliser des analyses de sang ou des examens dermatologiques. A chaque visite chez un professionnel de santé, apportez une liste de tous les autres médicaments que vous prenez.

Référence : Notice